



TRAVAILLEURS/TRAVAILLEUSES DU SAMEDI !!

du nouveau pour les personnes à Temps Partiel Annualisé

La boîte vient enfin de reconnaître que, comme pour le nombre de CA, en toute logique, **le calcul du nombre de jours de Liberté Temps Partiel Annualisé doit tenir compte du travail du samedi.**

Ainsi en travaillant un samedi sur 8, le calcul se fait sur 5,125J/ semaine (et non comme actuellement sur 5j/semaine). Pour 52 semaines dans l'année le nombre de jours travaillés est 266,5J
ou encore en travaillant un samedi sur 4, le calcul se fait sur 5,25J/semaine

	90%	80%	70%	60%	50%
LTP (sans tenir compte du samedi)	26	52	78	104	130
LTP (1 samedi sur 8 travaillé)	26,65	53,30	80	106,60	133,25
LTP (1 samedi sur 4 travaillé)	27,30	54,60	82	109,20	136,50
LTP (1 samedi sur 2 travaillé)	28,60	57,20	85,80	114,40	143

Si vous travaillez actuellement en Temps Partiel Annualisé, dès à présent, vous pouvez prendre contact avec les RH afin de régulariser en proposant des jours de LTP sur votre cycle en cours.

.....et pourquoi pas un effet rétroactif en demandant une régularisation pour les années précédentes.

A noter que le fait de bénéficier, par ailleurs, de RTT de ou RCY n'a absolument aucune conséquence sur ces calculs.